



VILLE DE VANNES (56000)

PÔLE ANIMATION EDUCATION
Administration Pôle Animation

DECISION DU MAIRE

Maison de la nature

Tarifs 2023/2024

Compétence n° : 2

Le Maire de la Ville de Vannes,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2022 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

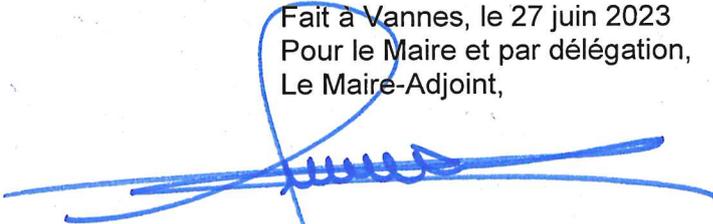
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2023 fixant les tarifs des services municipaux,

DECIDE

Article 1 : De fixer, à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs de la maison de la nature pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

	Vannetais	Non-Vannetais
Animation scolaire	gratuit	5,10 €
Animation tout public - Sur catalogue		
Tarif unitaire de base		
Moins de 18 ans	5,10 €	7,20 €
Adultes	6,10 €	8,20 €
Tarif unitaire - Ateliers avec fournitures	10,30 €	12,30 €
Tarif intervenants extérieurs	15,40 €	17,50 €
Pass Jeunes naturalistes (10 entrées, -18ans)	41,20 €	61,80 €
Pass Découverte nature (5 entrées, adultes)	25,70 €	36,00 €
Tarif horaire intervenant Hors public scolaire - A la carte	36,50 €	

Fait à Vannes, le 27 juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint,


Fabien LE GUERNEVE